



## LA CHAMBRE AUX DENIERS

*Exposé fait devant la SSN en septembre 2018  
par Pierre Gauthier*



Suivant le dictionnaire universel d'Antoine FURETIERE de 1690 on appelle maître de \* la chambre aux deniers \*, ceux qui sont chargés de solliciter les fonds pour la dépense de la Maison du Roi et de payer les officiers qui font la dépense. Il y a trois Maîtres de la Chambre aux deniers qui servent alternativement. Ils assistent aux délibérations du bureau où se donne l'ordre de la dépense de la Maison du Roi.

### **Création de la Chambre du Roi, de l'Hôtel du Roi puis de la Maison du Roi.**

Au début du XIIIe S. la Chambre du Roi était l'espace privé du roi. La Chambre du Roi prend le nom d'Hôtel du Roi (*hospitium regis*) au milieu du XIIIe S. La Chambre du Roi accueille les grands officiers de la couronne. Sous Charles VI ils comprennent :

- Le chambrier de France
- Le grand chambellan
- Le connétable
- Le bouteiller
- Le grand panetier
- Le grand échanson
- Le grand queux
- Le grand maître de l'hôtel
- Deux maréchaux de France
- Le grand maître des arbalétriers
- Le porte oriflamme
- L'amiral de France

L'Hôtel du Roi est réorganisé au XVIe S. pour devenir la Maison civile du Roi.

## La Chambre aux Deniers

Pendant les débuts de la monarchie organisée, c'est le grand chambrier avec les chambellans qui ont en charge la gestion du Trésor royal et de la Chambre du Roi. Avec l'augmentation du nombre d'officiers, a été créé la Chambre aux Deniers pour assurer les paiements des différents services de l'Hôtel du Roi puis de la Maison du Roi et la comptabilité de ses dépenses.

La Chambre aux Deniers de l'Hôtel n'a pas de ressources propres. Elle est financée par le trésor royal, puis par "les aides". Les aides ne font pas à proprement parler de cet exposé mais l'évocation des ces impôts 5 à 6 fois centenaires prouvent que nos multiples impôts actuels trouvent leurs sources dans les archives de l'histoire économique de notre pays.

Le mot "aide" au singulier désignait le service militaire que le vassal devait à son seigneur, progressivement il se transforme en impôts en particulier sous le nom d'aides royales. Les aides royales sont des impôts permanents et indirects perçus par le roi sur les bien de consommation et les marchandises. Les aides dues au roi ont été créées à l'initiative des états généraux en 1360 pour payer la rançon du roi Jean le Bon prisonnier des anglais depuis 1356.

A l'origine chaque aide était affermée annuellement. A partir de 1663 elles sont affermées en bloc et sont comprises dans le bail de la Ferme Générale qui souvent les confie à des sous-traitants. A partir de 1780 Necker confie la perception des aides à la Régie Générale. Les aides seront supprimées par la Révolution de 1789. En 1788 les aides rapportent environ 50 millions de livres.

Liste des aides ( non exhaustive ).

- Droit annuel
- Cinq sols ( anciens et nouveaux )
- Équivalent du Languedoc
- Gros et augmentation
- Droit du huitième, du quatrième, subvention et augmentation
- Droits des inspecteurs en Boucherie
- Droit du pied fourché
- Devoirs de Bretagne
- Droit de jauge et de courtage
- Droit des courtiers - jaugeurs
- Trop bu ou Gros manquant
- La gabelle
- Les péages
- Le tonlieu
- Droit sur les cartes à jouer
- Droit sur les cuirs
- Droit sur le savon
- Droit sur les marques des fers, or, papier, carton.

Vers 1380, sous le règne de Charles VI, le maître de la Chambre aux Deniers réglait toute la dépense de l'Hôtel du Roi et faisait toutes les recettes. Il rendait ses comptes aux deux termes de Noël et de la saint Jean, assisté pour cela d'un contrôleur. Ils ont été par la suite rendus par un procureur. Les comptes étaient divisés en deux parties, la recette et la dépense

## **Fin de la Chambre aux Deniers**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> S., la nécessité de réaliser des économies va amener Louis XVI à diminuer le nombre de ses officiers. Cette réorganisation est entreprise à la suite de la publication plusieurs édits entre juillet 1779 et août 1780. L'édit de janvier 1780 a créé un Bureau Général des dépenses de la Maison du roi qui comprenait 5 commissaires généraux chargés :

- De la Maison-bouche
- Des Menus-Plaisirs
- Des affaires de la Chambre
- Du garde-meuble de la couronne
- Des écuries et de la vénerie

Dans le budget pour l'année 1788, il est précisé que la Chambre aux Deniers était jusqu'en 1780 une caisse où se payaient toutes les dépenses relatives au service de la Chambre du Roi et qui était alors nourrie en nature et que pour le budget on a conservé le titre d'état de la chambre aux deniers a tout ce qui concerne le traitement des officiers et employés de la Bouche du Roi, la nourriture en argent de tous les officiers de la maison, la dépense des consommations pour la Bouche du Roi, des Enfants de France, de Madame, des Princes du Sang quand ils sont à la cour, les charrois, le linge, la vaisselle.

Bien sur la chambre aux deniers disparaît avec la révolution.

Comme la majorité des corps d'état constitués, la chambre aux deniers fit frapper et circuler de nombreuses médailles (ou jetons) pendant près de deux siècles.

F. Feuardenet en décrit 250 dans son édition de 1904, tous en laiton, cuivre ou argent.

Le diamètre et le poids reste presque constant.

Le buste du roi est absent pour Henri IV et Louis XIII et laisse la place à l'écu de France. Louis XIV et Louis XV sont omniprésents.

Le dernier jeton répertorié par Feuardenet porte la date 1758.

La plupart sont gravés par les ateliers des graveurs royaux. Les sujets sont très divers bien que souvent champêtres ou mythologiques. L'exergue porte la mention \* la chambre aux deniers \* ainsi que la date de création; le texte est en latin et souvent les mots sont abrégés.



Jetons de LOUIS XIV



Jetons de LOUIS XV